

II. PROGRAMME DE SUBVENTIONS À LA TRADUCTION EN LANGUES ÉTRANGÈRES

Administré conjointement par le ministère des Affaires extérieures et le Conseil des arts du Canada, le Programme de subventions à la traduction en langues étrangères permet le versement d'une aide à la traduction d'oeuvres d'auteurs canadiens dans des langues autres que le français ou l'anglais, en vue de leur publication à l'étranger. Peuvent être retenus les ouvrages écrits par des Canadiens dans les domaines suivants : poésie, roman, théâtre, livres pour enfants et adolescents, ouvrages généraux. Le montant de la subvention est calculé selon le taux en vigueur dans le pays de l'éditeur étranger.

L'éditeur étranger désireux de publier l'oeuvre traduite doit être en mesure de prouver que la publication du livre n'est possible que si les frais de traduction sont couverts par une subvention. Il est invité, dans toute la mesure du possible, à avoir recours aux services d'un traducteur canadien pour l'édition en langue étrangère.

Les demandes, qui peuvent être présentées tout au long de l'année, doivent être soumises avant que la traduction soit complétée. Elles seront accompagnées des renseignements et documents suivants :

- renseignements généraux sur l'éditeur étranger, y compris son catalogue courant;
- le montant de la subvention demandée et la formule sur laquelle on s'est fondé pour le calcul;
- le nom, l'adresse et les titres professionnels du traducteur;

- le tirage prévu;
- un double du contrat que le traducteur a passé avec l'éditeur étranger;
- un double du contrat que l'éditeur a passé avec l'auteur, l'éditeur ou l'agent canadien.

La subvention sera versée directement au traducteur, aux bons soins de la maison qui publiera la traduction. Les subventions sont généralement remises en deux versements, le premier au moment de l'approbation, le second après réception de deux exemplaires de l'édition en langue étrangère.

On peut obtenir de plus amples renseignements ainsi que les formulaires d'inscription en communiquant avec les missions du Canada à l'étranger ou avec le Conseil des arts du Canada, 99, rue Metcalfe, C.P. 1047, Ottawa (Ontario) Canada K1P 5V8.